

Vient de paraître :

Christophe Woehrle,
***Prisonniers de guerre français dans
l'industrie de guerre allemande (1940-1945)***
**Secrets de Pays, Collection Histoire &
Mémoires, Beaumontois-en-Périgord, 2019**

L'historien Christophe Woehrle, spécialiste des prisonniers de guerre français de la Deuxième Guerre Mondiale, livre les résultats d'une étude minutieuse sur un groupe de prisonniers du stalag XIII C. L'intérêt réside dans la précision des concepts employés et dans sa démarche de recherche. Il définit quatre catégories de travailleurs français qui ont participé à l'effort de guerre allemand :

- 1- Les travailleurs volontaires avant et après la Relève : civils qui ont signé un contrat de travail.
- 2- Les requis nés entre 1920 et 1923 : ce sont des travailleurs contraints par la mise en place du S.T.O.
- 3- Les déportés selon la loi du 9 septembre 1948.
- 4- Les P.G. : ce sont des travailleurs qui ne sont pas contraints eu égard aux lois internationales ; les Conventions de Genève légitiment l'utilisation des P.G. comme main-d'œuvre.

Le domaine d'étude se limite à cette dernière catégorie. L'auteur suit le parcours d'un corpus de prisonniers qui ont tous travaillé dans la même firme en Bavière. Cette usine produisait des roulements à billes. Une partie de sa production était destinée aux équipements militaires, et, de ce fait, faisait partie des objectifs de production prioritaire.

L'auteur analyse l'exercice d'équilibriste des responsables civils de l'usine pour concilier rendement et discipline imposés par le haut commandement militaire, avec le moral et la santé des prisonniers indispensables à la productivité dans une usine qui participe à l'effort de guerre. Ils en arrivent à taire des tentatives d'évasion pour ne pas perdre des prisonniers qualifiés. Mais les rendements exigés et le contingentement des ressources en nourriture aboutissent à une alimentation inadéquate, à l'épuisement des prisonniers-travailleurs et finalement à des pathologies.

La collaboration avait été présentée par Vichy comme une solution pour le retour au pays des prisonniers. Elle a surtout abouti au Service du Travail Obligatoire et à la Relève. Des prisonniers libérables au titre de leur appartenance à un service sanitaire et des malades inaptes au travail apparaissent dans les listes des retours au titre de la Relève. Chacun de ces rapatriés ont été échangés contre trois ouvriers qualifiés requis dans le cadre du S.T.O. L'auteur a pu suivre le parcours d'un prisonnier déclaré inapte, rapatrié, démobilisé puis hospitalisé et décédé en France en 1944.

Le fait pour ces prisonniers d'avoir travaillé dans un pays ennemi, pour une industrie de guerre, pour certains d'entre eux d'avoir accepté la transformation en travailleur civil volontaire, s'ajoutaient au poids de la défaite de 1940. Peu d'entre eux ont témoigné, ou même parlé dans le cercle familial. L'auteur souligne le peu d'attention qui leur a été accordée après-guerre. Les programmes de l'Éducation Nationale n'aborde pas un fait qui a pourtant concerné des centaines de milliers d'hommes.